

NEOEN

Compte-rendu de la rencontre avec les élus de Castine-en-Plaine

*Projet éolien sur les communes de Fontenay-le-Marmion, Cintheaux,
Fresney-le-Puceux*

20 juin 2023



Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Castine-en-Plaine

Liste des présents :

- Florence BOUCHARD – Maire de Rocquancourt
- Patrice MATHON – Maire délégué Hubert-Folie
- Franck ROBERT – Adjoint - Rocquancourt
- Béatrice VIVIEN – Adjointe – Rocquancourt
- Stéphane MAUNOURY – Adjoint – Rocquancourt
- D'autres membres du conseil municipal ainsi que des riverains étaient présents dans la salle.

- Baptiste ERNOULD – Chef de projets Neoen
- Thomas MUSELIER – Président de l'Agence Tact
- Daphnée SIMON – Consultante à l'Agence Tact

Cette présentation intervient à l'initiative de Neoen, suite à la rencontre de l'Agence Tact avec Florence Bouchard et Patrice Mathon en mai dernier. Sur la base de cet échange, l'Agence Tact a fait le constat que l'échelle actuelle des actions, notamment celles d'information et de communication, n'était pas adaptée. À ce titre, les communes voisines du projet (Castine-en-Plaine et Bretteville-sur-Laize) ont été intégrées au périmètre des échanges. Dans ce cadre, Neoen souhaite engager une démarche de concertation autour du projet éolien qui s'inscrit sur les communes de Fontenay-le-Marmion, Fresney-le-Puceux et Cintheaux. L'objectif est de renouveler ce format aux étapes clés du développement du projet afin d'assurer la bonne information et l'inclusion des élus dans son développement.

Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Castine-en-Plaine

La séance est introduite par Mme Bouchard, maire de Castine-en-Plaine, qui énonce des regrets concernant l'intégration tardive de sa commune dans le processus de concertation. Elle annonce le cadre du déroulement du conseil municipal qui s'effectuera en trois temps : présentation du projet par Neoen / questions des élus / levée de séance de 30 min destinée aux questions du public. Enfin, elle rappelle son souhait que cette rencontre donne lieu à un échange constructif et respectueux.

S'en suit la présentation de Baptiste Ernould, porteur du projet, et de l'Agence Tact.

Cette première rencontre est l'occasion de présenter la société Neoen et le porteur de projet Baptiste Ernould, d'énoncer le cadre réglementaire qui accompagne ce type de projet en tant qu'ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), de présenter le contexte du projet et les premiers résultats d'étude et enfin d'annoncer les prochaines étapes de la démarche d'information et de concertation. D'une durée totale d'environ 2h, ce temps d'échange s'est déroulé sur la base d'une présentation projetée et de plusieurs temps d'échanges.

Le compte-rendu des échanges est intégré au fur et à mesure des éléments clés de la présentation projetée. Les pages reprenant les discussions entre les membres du conseil municipal et plus largement les riverains sont signalées par un cadre ocre.

Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Castine-en-Plaine

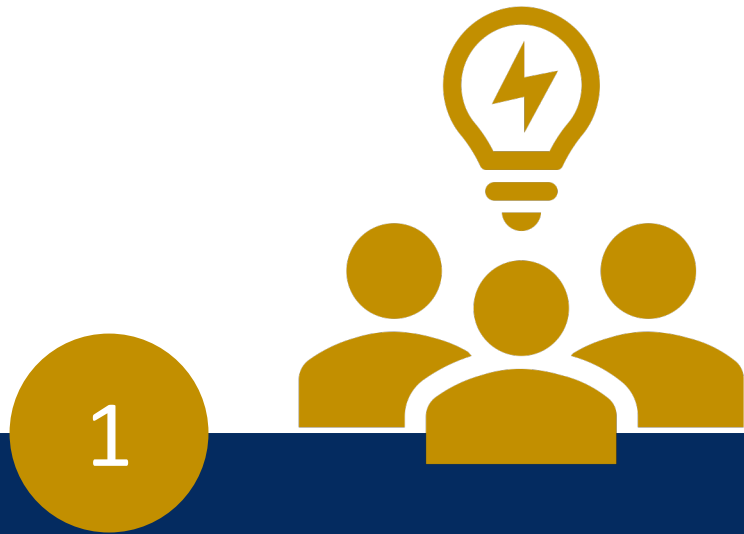
L'Agence Tact, à travers son président, Thomas Muselier, introduit sa présentation par des remerciements. Il rappelle les missions de l'Agence et précise que la présence de l'Agence s'inscrit dans la volonté de Neoen d'engager un dialogue local ambitieux. Depuis son arrivée, fin 2022, l'Agence Tact a mené une série d'entretiens avec les acteurs clés parmi lesquels plusieurs élus locaux. Sur la base de ces échanges, l'Agence Tact a partagé ses conclusions (qui rejoignent celles annoncées par la maire en introduction) :

- Insuffisance de l'information sur le déroulé du projet ;
- Echelle du projet qui n'est pas adaptée : nécessité d'élargir aux communes limitrophes (Castine-en-Plaine et Bretteville-sur-Laize).

En lien avec ce constat, l'Agence Tact a émis des recommandations et proposé une stratégie d'accompagnement dans laquelle s'inscrit notamment cette présentation.

Ordre du jour

- 1 Présentation du porteur de projet
- 2 Les étapes du projet : où en sommes-nous ?
- 3 Le contexte du projet
- 4 Zoom sur les études en cours
- 5 La démarche d'information et de concertation



Présentation du porteur de projet

Neoen : un acteur de la transition énergétique

- Créé en 2008 avec une mission : penser et mettre en œuvre les moyens de produire, durablement et à grande échelle, l'électricité renouvelable la plus compétitive.



1^{er} producteur indépendant
français d'énergie 100%
renouvelable



360
collaborateurs dont 180 en
France



503,2 M€
De chiffre d'affaire
en 2022



17 pays
Acteur français présent à
l'international

- 3 secteurs d'activité 100% renouvelables



Solaire



50%



Eolien



34%



Stockage



16%



6,6 GW
Capacité en opération
ou en construction à
fin 2022



≥ 10 GW
Capacité cible en
2025

Neoen : premier producteur indépendant en France



● Solaire

63 centrales

Puissance : 755 MWc



● Eolien

35 parcs

Puissance : 468 MW



● Stockage

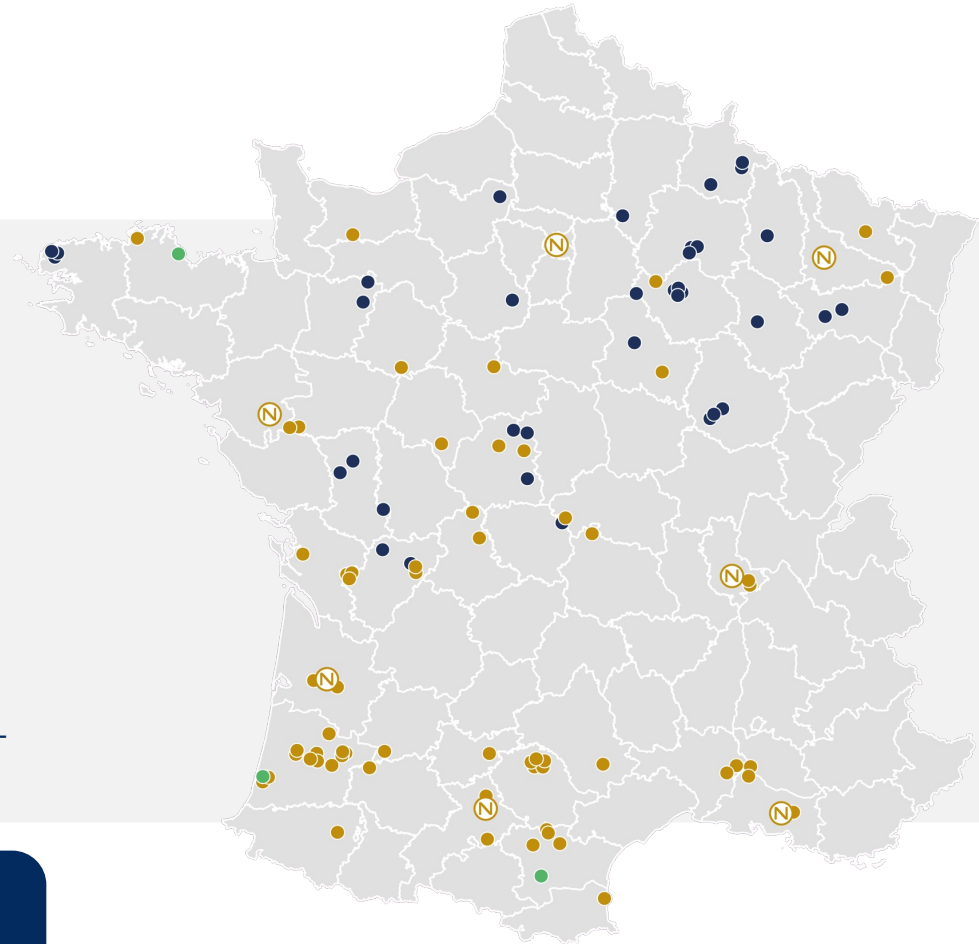
3 batteries

Puissance : 22 MW / 22
MWh



7 bureaux

Aix-en-Provence –
Bordeaux – Lyon - Nantes –
Paris – Toulouse - Nancy



Au total

100 parcs solaires, éoliens, et batteries
Puissance totale : 1245 MW

- En 2021, Neoen a dépassé 1GW de puissance en opération ou en construction en France

Neoen : un porteur de projet déjà présent en Normandie



● Solaire

1 parc en opération : 5 MWc
1 parc en développement avancé : 5 MWc

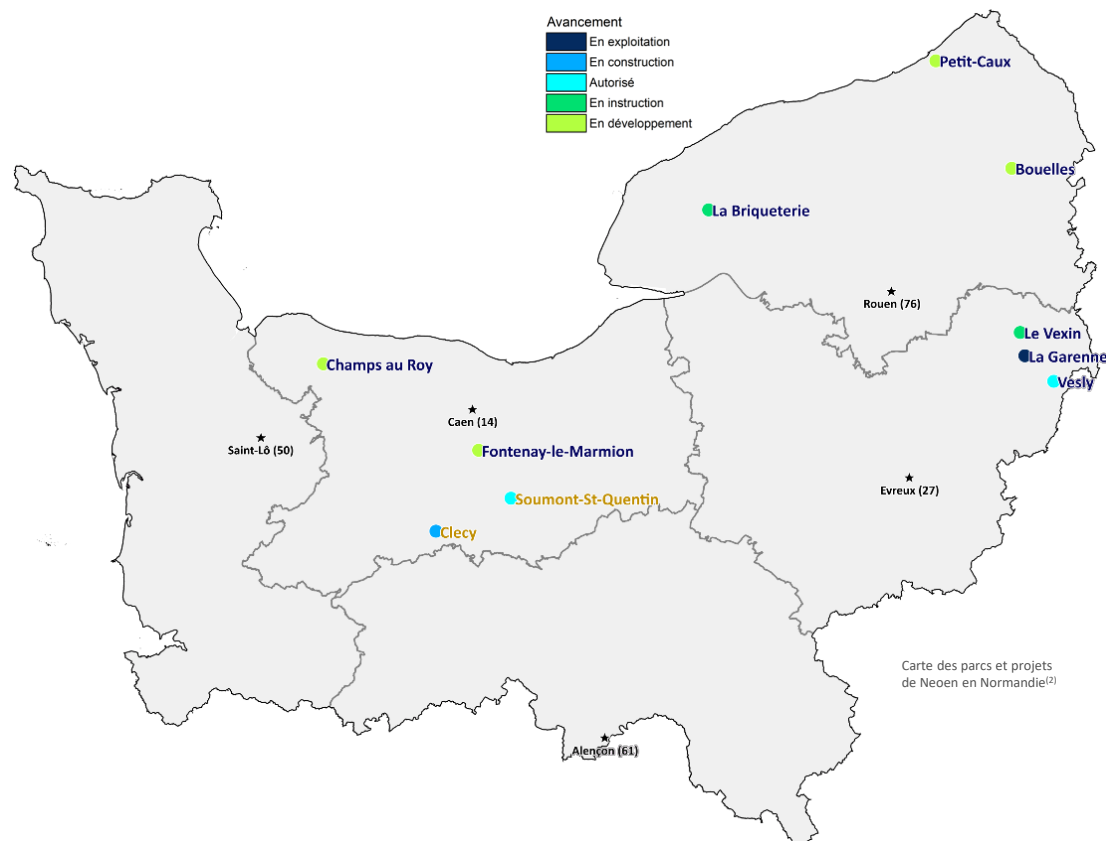


● Eolien

1 parc en opération : 10 MW – 5 éoliennes
7 projets en développement avancé : 83 MW – 37 éoliennes

Au total

En opération : 2 parcs – 15 MW
En développement avancé : 8 projets – 88 MW



Des parcs et des projets qui participent à l'objectif du SRADDET Normandie de développer la production d'énergies renouvelables, pour viser 32% de part d'ENR dans la consommation énergétique normande en 2030

Un porteur de projet présent sur toute la durée de vie du projet

1



Développement

>

2



Financement

>

3



Maîtrise d'ouvrage

>

4



Exploitation

>

5



Démantèlement

**UN INTERLOCUTEUR UNIQUE TOUT AU LONG DE
LA DÉMARCHE**



**UNE GARANTIE SUR LE LONG
TERME**

Baptiste Ernoult revient sur la récente évolution de la société Neoen en énonçant ses domaines d'activités et l'implantation des différents projets d'énergies renouvelables de la société à l'échelle nationale et régionale (Normandie). Un focus sur les projets d'énergies renouvelables en région Normandie s'en suit avec pour bilan : un parc solaire inauguré, un parc éolien construit et sept en développement. En conclusion de cette première partie, Baptiste Ernoult rappelle sa fonction, en tant que porteur de projet en charge de la partie développement, avant de poursuivre sur la présence de Neoen tout au long du projet en tant qu'interlocuteur unique assurant ainsi une continuité de la démarche.

Echanges avec les membres du conseil municipal suite à la présentation du porteur de projet

Q? Où se situe le parc éolien construit évoqué précédemment dans la présentation?

→ Il s'agit du parc éolien de La Garenne situé en Haute-Normandie dans le département de l'Eure (27).

Q? Qu'est-ce que ça change d'avoir un seul interlocuteur?

→ La présence d'un interlocuteur unique permet d'une part d'assurer un suivi de l'historique du projet mais aussi d'éviter la perte d'information entre la partie développement et exploitation. Il s'agit d'instaurer un climat de confiance grâce à la continuité. En effet, il existe des modèles différents en France. Certaines sociétés ne sont en charge que de la partie développement et revendent le permis à une autre société qui produit l'électricité. Dans le cas de Neoen, la société développe et exploite, assurant ainsi la production complète d'énergie renouvelable.

Echanges avec les membres du conseil municipal suite à la présentation du porteur de projet

Q? Neoen est une société en plein développement, le marché est porteur, quels sont les variables qui font que vous vous implantez plus dans le sud ou le nord?

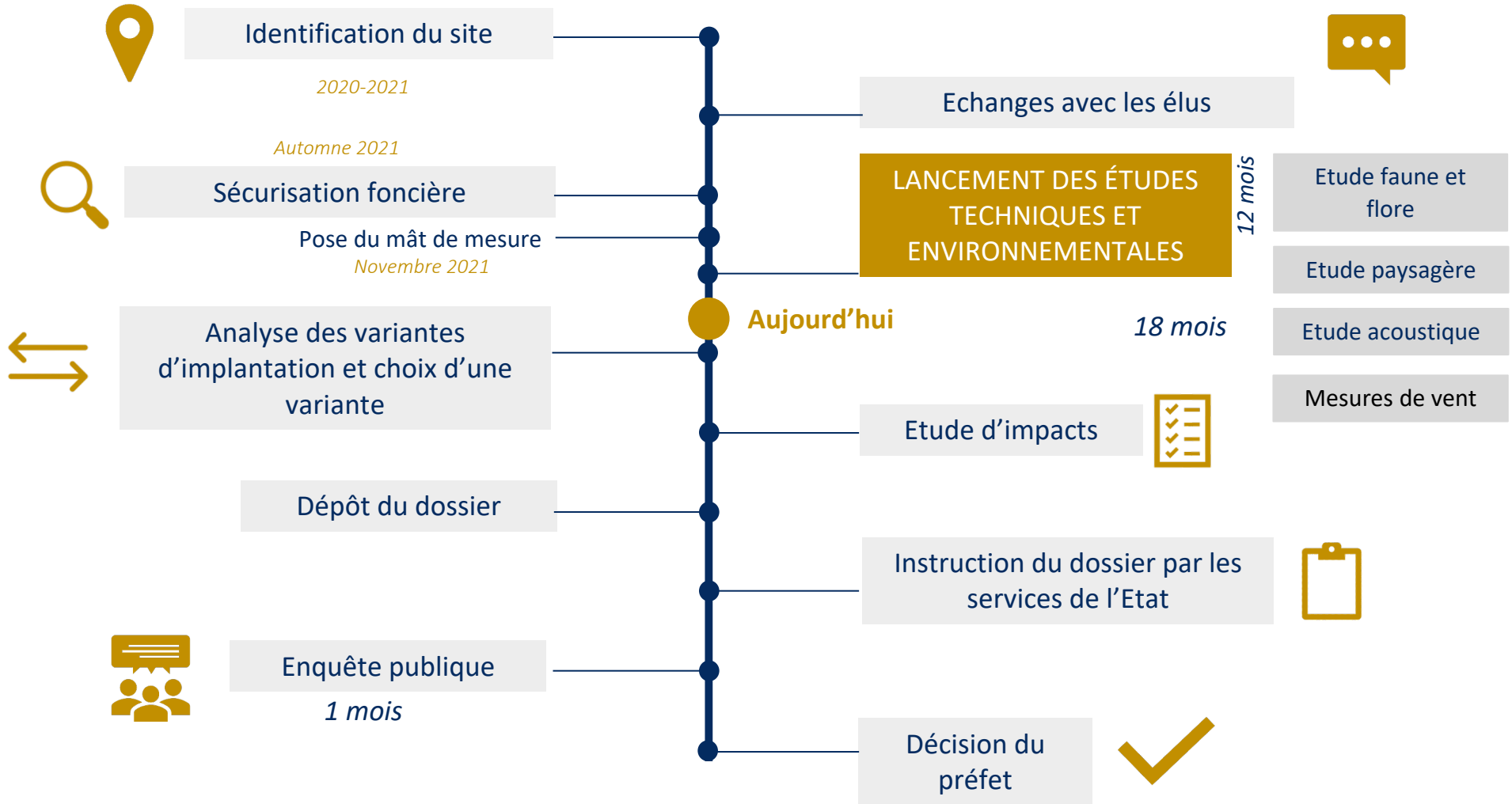
- La disponibilité de la ressource en vent constitue le premier facteur. Pour rappel, la Normandie est la région qui enregistre le plus de vent. À cela s'ajoute des contraintes réglementaires. Pour exemple, dans les secteurs où l'urbanisation est forte, les contraintes sont nombreuses. C'est notamment le cas de la Bretagne où l'habitat est diffus et doté de nombreuses habitations isolées. A l'inverse, la Normandie est, sur plusieurs secteurs, pourvue de plaines agricoles ouvertes, qui facilitent l'implantation de parcs éoliens.

2



Les étapes du projet : où en sommes-nous ?

Les étapes du projet : où en sommes-nous ?



Compte-rendu

En lien avec certaines questions soulevées par les membres du conseil municipal, Thomas Muselier propose d'inverser les points 2 et 3 de la présentation, permettant ainsi de présenter le cadre réglementaire du projet avant de présenter le projet en lui-même.

Le développement d'un parc éolien relève de la réglementation ICPE qui s'articule en phases successives de l'identification du site à la décision du préfet. Les étapes que doit franchir un parc éolien pour être accepté sont ainsi présentées successivement.

Ce déroulé donne lieu à une première intervention.

Echanges avec le conseil municipal

Q? Quelle est la prise en compte des contraintes existantes (par exemple la présence d'une usine, d'une prison, d'un axe de communication important...)?

→ Les éléments pris pour exemple ne rentrent pas dans les critères de base à prendre en compte pour l'identification d'une zone d'étude. Ceux qui déterminent le choix d'un site sont entre autres les suivants : présence du gisement en vent, éloignement de 500m des habitations, présence d'éléments patrimoniaux, de zones naturelles, de servitudes ou encore les contraintes militaires tels que des radars. Toutefois, les éléments cités peuvent avoir une incidence sur l'implantation en générant des distances d'éloignement à respecter.

Compte-rendu

La procédure qui permet la sécurisation foncière et donc la viabilité du projet est ensuite énoncée. Les études techniques et environnementales sont par la suite détaillées à la fois dans leur temporalité et dans les objectifs qui leur sont propres. Ces études constituent l'état initial du territoire d'accueil avant l'implantation du potentiel projet.

Echanges avec le conseil municipal

Q? L'étude acoustique est-elle encore en cours ? Ne pas oublier que les habitants les plus proches sont localisés à Rocquancourt.

→ L'étude acoustique s'attache à prendre en compte les habitants les plus proches. Réglementairement, elle est effectuée une seule fois, en hiver, à feuilles tombées. Toutefois, pour compléter ses données, la société Neoen fait le choix de doubler cette étude par la réalisation d'une campagne d'écoute en été qui devrait avoir lieu dans les prochaines semaines. L'étude sur la mesure du vent, qui n'est pas obligatoire, est ensuite mentionnée. Celle-ci ne sert pas à vérifier si il y a du vent puisque cette donnée est déjà connue, mais cherche à qualifier le comportement du vent pour choisir, à posteriori, l'éolienne la plus adaptée. En complément, la pose du mât de mesure comporte un second intérêt, puisqu'il permet, à travers la pose de micros, d'enregistrer en continue l'activité des chauves-souris, alimentant ainsi l'étude sur la biodiversité.

Compte-rendu

Sur la base des conclusions émises par les différents experts des bureaux d'études indépendants, la période qui suit consiste à définir des hypothèses d'implantations, aussi appelées variantes. L'objectif de cette étape consiste à trouver la solution de moindre impact et de meilleure production. L'étude d'impact qui s'en suit analyse l'impact de la variante sur les différentes thématiques présentées précédemment.

Une fois l'étude d'impact terminée, le dossier est déposé en préfecture. Il est ensuite instruit par les services de l'Etat qui émettent leurs avis. Une demande de complément peut être exigée à l'issue de cette procédure, rallongeant ainsi le délai d'instruction. S'en suit l'enquête publique, d'une durée d'un mois et qui couvre un périmètre de 6 km autour du projet. Il est rappelé que c'est pendant cette période que l'avis des élus est sollicité pour délibérer sur le projet. Sur ce point, Thomas Muselier souligne que cette prise de décision, qui peut paraître tardive, présente une certaine logique puisqu'elle permet aux élus de délibérer sur la base d'un projet qui a été instruit par les services de l'État et qui est jugé digne de faire l'objet d'une décision.

La présentation des étapes réglementaires est conclue par la décision du préfet, pour laquelle il est souligné qu'il n'y a pas d'obligations de suivre les avis rendus par les élus et les différents services.

Echanges avec le conseil municipal

Q? Vous évoquez une rencontre avec les élus avant la sécurisation foncière mais il semble que les propriétaires/exploitants ont été rencontrés d'abord?

→ La rencontre avec les élus a bien eu lieu en amont des rencontres avec les propriétaires/exploitants. Toutefois, ces rencontres ont eu lieu dans un temporalité proche.

Echanges avec le conseil municipal

Q? Qui mandate les études?

- Les bureaux d'études qui réalisent les études sont indépendants. Ils sont mandatés par la société Neoen qui a besoin de ces experts pour constituer l'étude d'impact, élément clé du dossier déposé en préfecture. Il n'y a pas d'intérêt pour les bureaux d'études de lisser leurs conclusions puisque celles-ci sont analysées par la DREAL dont les agents sont des personnes compétentes à même de déceler les incohérences s'il devait y en avoir. La notoriété des bureaux d'études pourrait alors être questionnée si des incohérences étaient identifiées.

Q? Une étude est sortie fin 2022. Elle présente les zones favorables et celles qui ne le sont pas. Le projet est inscrit dans une zone considérée comme défavorable. Il existe donc une incompréhension sur la possibilité que le préfet accorde un projet au regard de l'existence de cette cartographie.*

**(Le développement de ce portail a été initié à la demande de la ministre de la transition énergétique et est piloté par la DGEC (Direction générale de l'énergie et du climat) en collaboration avec le CEREMA et l'IGN).*

- Cette étude porte sur l'identification de l'ensemble des contraintes rédhibitoires (radars, zones Natura 2000...) qui s'imposent à un territoire. Il s'agit d'un support de réflexion pour aider les communes dans leur réflexion.

Echanges avec le conseil municipal

Q? L'étude porte sur les zones éligibles, votre projet ne se situe pas dans ces zones. Est-ce cela signifie qu'il est possible de développer un projet en dehors de ces zones?

- Les cartographies diffusées sont issues d'une circulaire de Barbara Pompili (datant du 26 mai 2021) relative à la planification territoriale et à l'instruction des projets éoliens, qui proposait d'impliquer les acteurs des territoires. Cette volonté, qui se traduit aujourd'hui dans la loi d'accélération des ENR, résume l'idée qu'il faut mettre les élus dans le processus de développement. A ce titre, une demande a été faite aux DREAL de produire des cartographies, puis de les faire valider par les parties prenantes (syndicats, associations...) en concertation avec les élus dans un objectif de co-construction. Le constat qui s'en est suivi est celui d'une difficulté de mise en œuvre.
- Le cadre réglementaire français est rappelé : il s'agit d'assurer que les territoires se mettent en conformité avec les objectifs nationaux. Sur cette base, le défi consiste à respecter la volonté d'accélération tout en développant dans de bonnes conditions. Un regret est alors énoncé concernant le manque d'appropriation du sujet par les communes.
- En conclusion de ce point, il est rappelé que cette circulaire n'est pas un document opposable.

Q? Les préfets risquent de privilégier les zones favorables?

- Ces zonages constituent une indication, toutefois, ils font parfois l'impasse sur la réalité du terrain. L'exemple est donné d'un monument historique obligatoirement entouré d'un tampon d'éloignement de 500m mais qui, s'il est entouré d'une zone de relief, peut changer la perception visuelle.

Compte-rendu

Echanges avec le conseil municipal

Q? Un couloir aérien est-il pris en compte (exemple de Carpiquet) ?

- Dans le cas de la zone d'étude, la contrainte porte sur le radar météo de Falaise. Pour pouvoir faire son implantation, le porteur de projet est tenu de justifier qu'il n'existe pas d'impacts sur ce radar. Si des impacts étaient toutefois identifiés, le porteur de projet doit pouvoir les compenser. Ainsi, selon la proximité, l'avis peut être rédhibitoire ou nécessiter une justification.

3



Le contexte du projet

Un territoire volontaire dans la transition énergétique

Engagement des Communautés de Communes de Cingal-Suisse Normande et des Vallées de l'Orne et de l'Odon à devenir des territoires 100% énergies renouvelables d'ici 2040

PCAET

(en cours d'élaboration)

- 2030 : + 123 GW/an, soit 270 GWh/an grâce à l'énergie éolienne
- 2030 : 33% de la consommation d'énergie finale couverte par les filières non fossiles/fissiles (réseaux de chaleur, pompes à chaleur, bois, méthanisation, éolien, solaire, chaleur fatale, hydroélectricité, géothermie)
- 16/06/2023 : soumission pour approbation au vote des élus

SCoT Caen Métropole

(approuvé en octobre 2019)

- Veillera à l'accroissement de la production d'énergies renouvelables, dont de l'éolien jugé comme « indispensable car très productive »

Labélisation « Territoire à énergie positive pour la croissance verte »

(TEPCV) de Caen Normandie Métropole

SRADDET Normandie

(approuvé en juillet 2020)

- Objectif 52 : « Augmenter la part des énergies renouvelables dans les consommations énergétiques de la Normandie »
- Objectif 70 : « Produire et stocker de l'énergie à partir de sources renouvelables, et développer des réseaux adaptés »

Localisation et avancement du projet



2020 - 2021

Automne 2021

Novembre 2021

2022 - 2023

Identification de la zone d'étude et premiers échanges avec les élus

Début de la sécurisation foncière

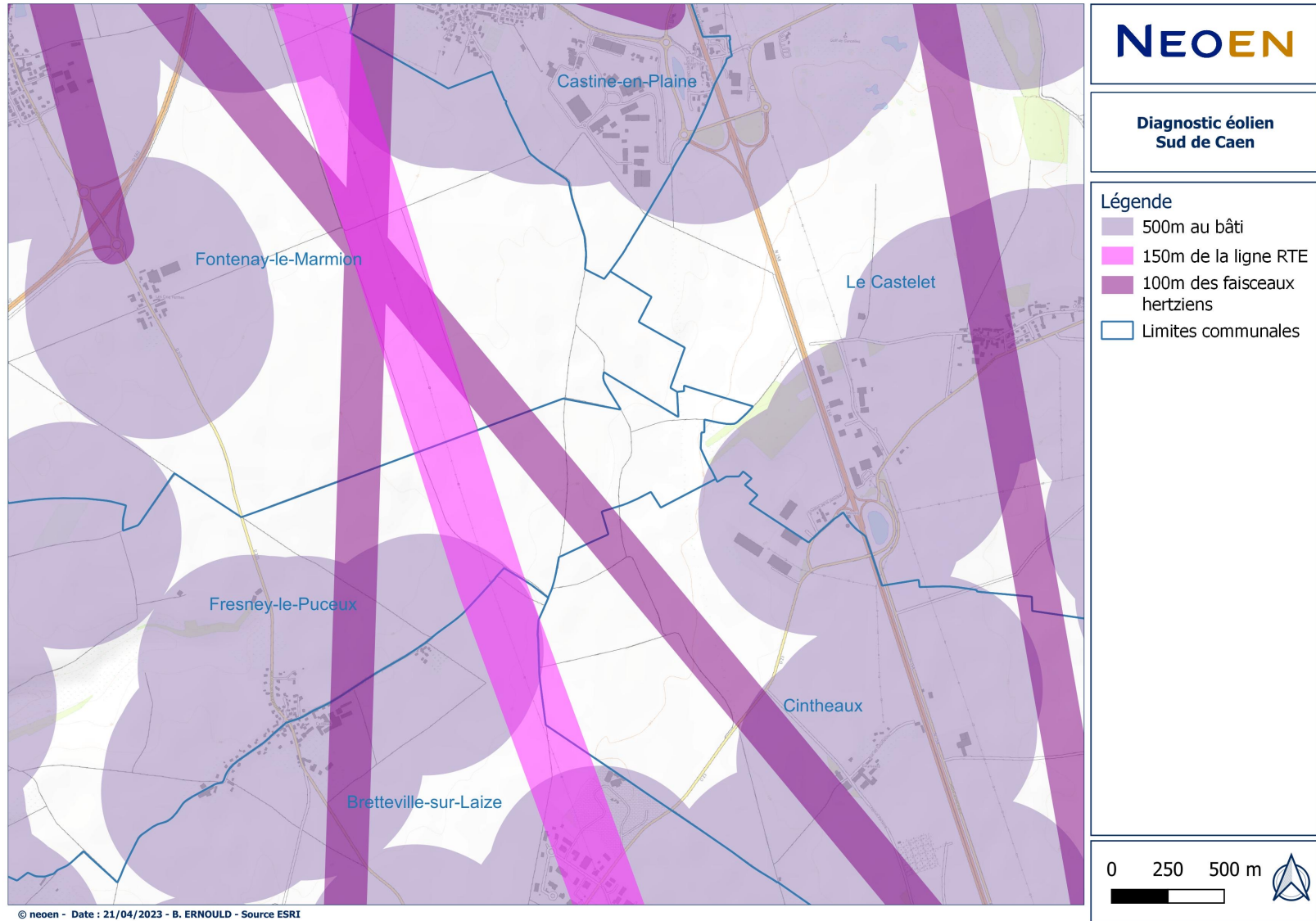
Pose du mât de mesure de vent

Lancement des études

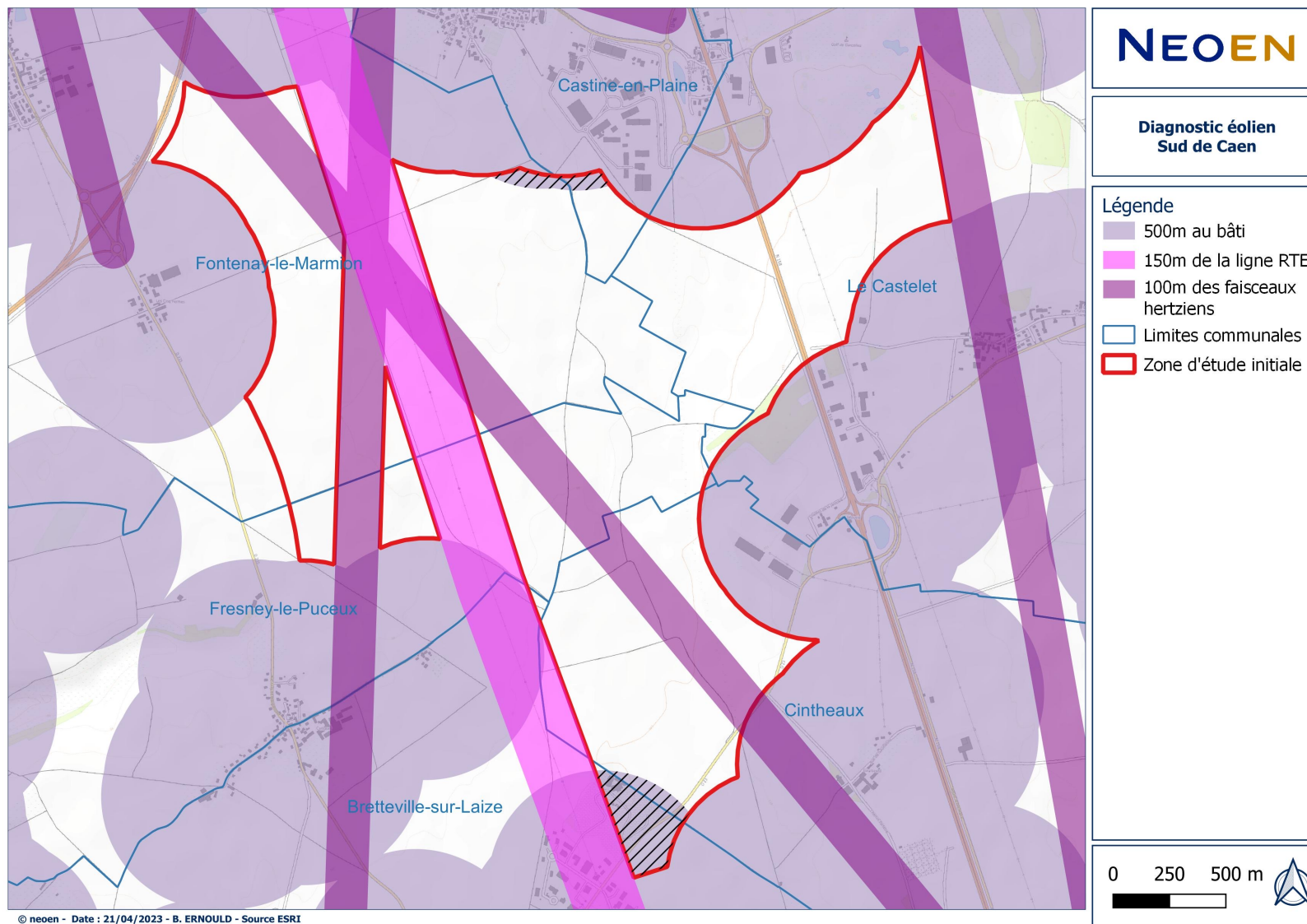
3 communes concernées par le foncier

Fontenay-le-Marmion
Cintheaux
Fresney-le-Puceux

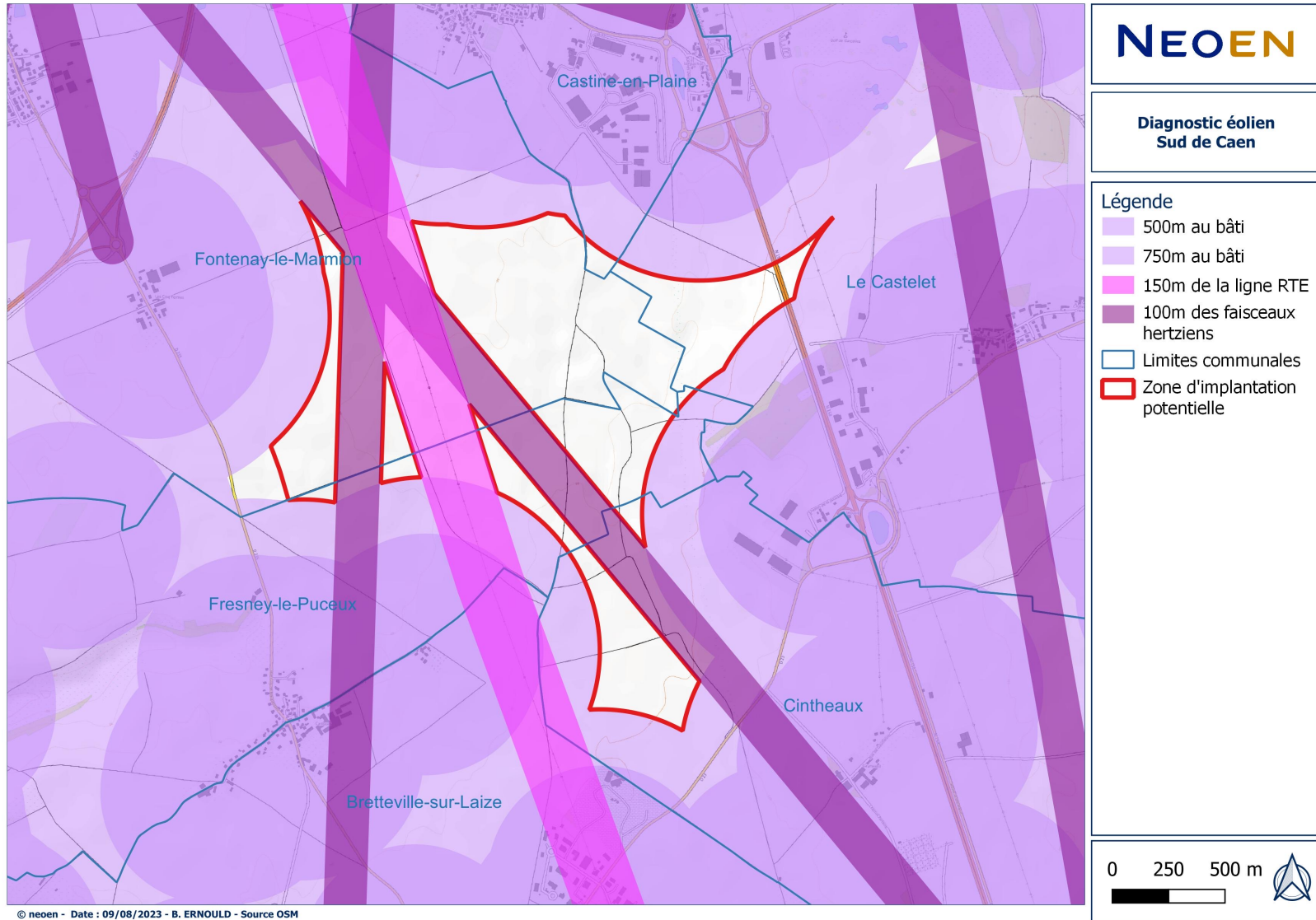
Evolution de la zone d'étude



Evolution de la zone d'étude



Evolution de la zone d'étude



Engagements du porteur de projet



- Un potentiel d'environ **10 éoliennes**, soit de **50 MW** installés (5MW par éolienne), ce qui correspond à l'atteinte de 80% de l'objectif de développement de l'éolien terrestre du PCAET du Bessin.



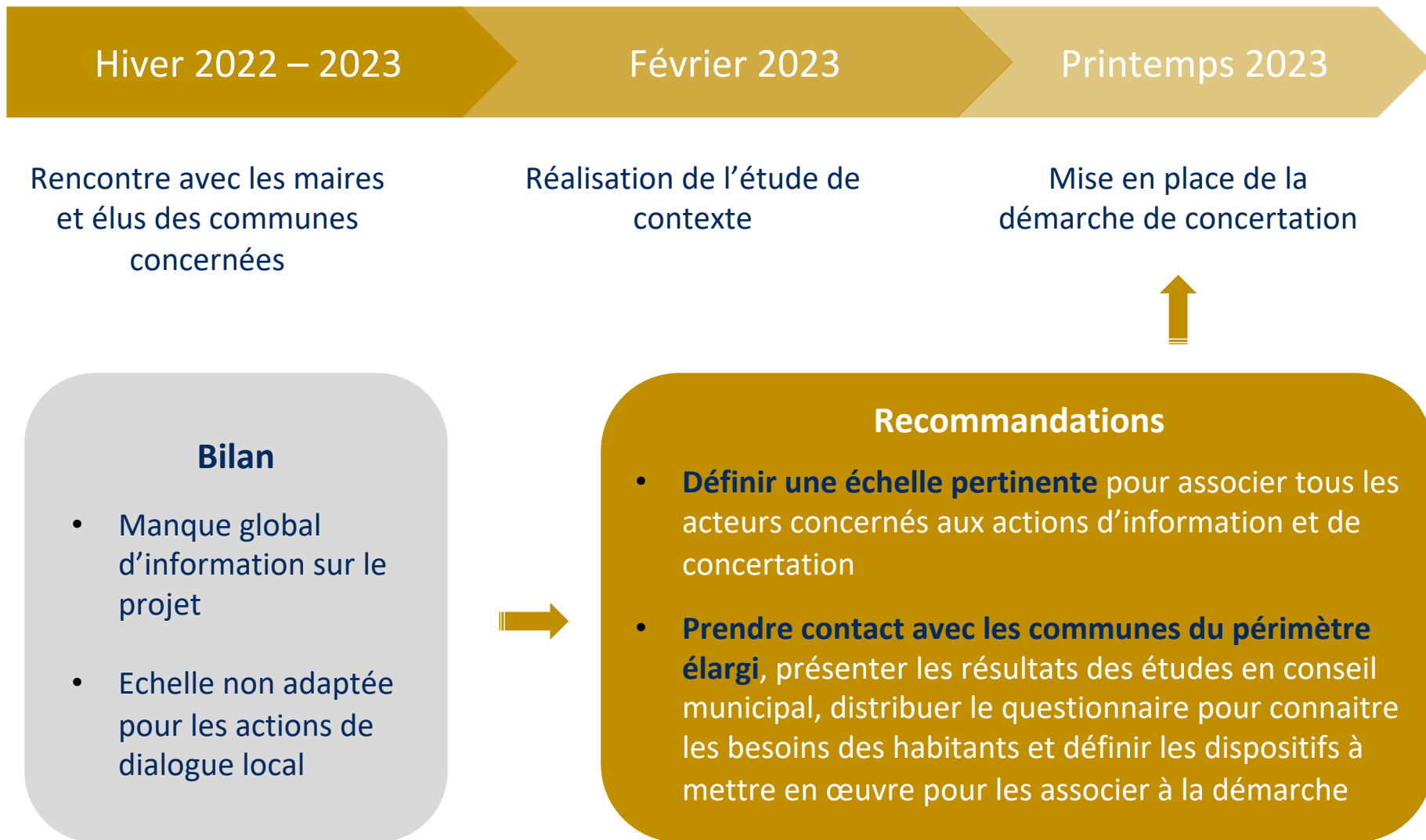
- Un **gabarit** et une implantation des éoliennes **définie en concertation** avec l'ensemble des parties prenantes, en prenant en compte l'ensemble des contraintes identifiées lors de l'étude d'impacts et des servitudes du site.



- Un engagement pris par Neoen d'aller au delà des exigences réglementaires d'éloignement aux habitations.

> **750m** de distance minimum contre les 500m réglementaires

Bilan du diagnostic de l'Agence Tact



Le contexte de développement du parc éolien est introduit à travers le rappel des engagements pris par les deux communautés de communes qui se partagent la zone d'étude, à savoir l'atteinte d'un objectif de 100% d'énergies renouvelables d'ici 2040.

Un calendrier en quatre grandes périodes est ensuite présenté, rappelant les étapes déjà réalisées. La zone d'étude, aussi appelée zone d'implantation potentielle (ZIP,) est progressivement détaillée, avec l'ajout des contraintes qui ont réduit le périmètre. Cette décomposition en plusieurs slides permet de revenir sur un des engagements pris par Neoen dans le cadre des échanges avec la commune de Fresney-le-Puceux, à savoir une augmentation de la distance réglementaire aux habitations (de 500m à 750m).

Cette partie est conclue par le diagnostic mené par l'Agence Tact depuis 2022 ayant conduit à l'élargissement du périmètre d'information.

Echanges avec les membres du conseil municipal

Q? Y'a-t'il d'autres projets d'implantation proches de celui-là?

→ Un parc éolien à l'ouest de Caen est aujourd'hui à l'étude.

Q? Quelles garanties avez-vous de la réussite d'un projet?

→ La réussite des projets est variable selon les territoires. Dans le nord de la France, ce sont environ 60% de mâts installés (autorisés, ou autorisés via un recours). Il n'existe pas de statistiques propres à Neoen puisque chaque projet a ses différences. A ce titre, la comparaison entre les projets est difficile car elle dépend du contexte. Plusieurs facteurs peuvent jouer dans la décision d'accorder ou de refuser un parc.

Compte-rendu

→ Pour exemple, la découverte d'une espèce spécifique peut entraîner l'arrêt immédiat du projet pendant la phase de développement. De même, l'avis des services ou du commissaire enquêteur peuvent jouer dans la décision du préfet. Son avis est également parfois motivé par les objectifs que le territoire doit atteindre en matière de développement des ENR.

Q? Où en est-on actuellement de l'atteinte des objectifs ?

→ L'éolien terrestre a un objectif de progression de 2240 GWh à l'horizon 2030, pour plus de 1100 MW de puissance supplémentaire. La puissance installée en mars 2019 était de 832 MW. Etant à 987MW en mars 2023, seulement 14% de l'objectif est atteint.

→ A noter que le SRADDET préconise de respecter la hiérarchisation des modes de développement de la façon suivante :

- 1/ le repowering,
- 2/ les compléments de puissance sur des parcs existants en fin de concession y compris en rajoutant de nouvelles éoliennes,
- 3/ la création de nouveaux parcs ex nihilo dont les règles d'installation fixées par les documents de planification devront respecter les recommandations et règles établis par les services de l'Etat en matière de développement de l'éolien terrestre ainsi que les zones favorables établies par l'Etat et présentées aux élus des départements, en privilégiant une puissance installée supérieure à 8 MW afin de concilier développement des EnR, intégration aux paysages et préservation des sites patrimoniaux.

Compte-rendu

En lien avec son introduction, Mme Bouchard prend la parole pour évoquer le manque d'échange, plus spécifiquement avec la communauté de communes. La maire indique que la communauté de communes de Caen-la-Mer n'était pas au courant du projet. A ce titre, elle regrette cette présentation tardive alors que l'information aurait dû être faite aux communes les plus proches.

→ Sur ce point, l'Agence Tact rappelle, en lien avec la présentation des étapes du développement, que les études ne sont pas terminées et que les informations n'étaient, à ce stade, pas suffisantes pour être communiquées.

Q? Les études d'impacts pourraient prendre en compte les avis des habitants et des communes !

→ La présentation des étapes de développement d'un parc éolien a permis de renseigner le temps prévu réglementairement pour consulter les élus et les riverains. Il s'agit du temps de l'enquête publique, qui suit la période d'instruction par les services de l'Etat. Toutefois, et c'est l'objet de la démarche qui mène à cette rencontre, Neoen a fait le choix volontaire de concerter en amont de cette obligation.

Q? La zone ciblée au début n'est plus la même qu'au départ puisqu'elle intègre un réajustement vers les communes limitrophes.

→ Au sujet des échelles, il est rappelé qu'il s'agit uniquement de l'échelle de la concertation qui a été revue. Les limites de la zone d'étude, elles, n'ont pas changé depuis le début des études. La surface de la ZIP a cependant été diminuée au fur et à mesure de la prise en compte des contraintes et des résultats des études.

Compte-rendu

Q? Pour les propriétaires/exploitants qui ont signé, ce choix est-il définitif? Quel est le délai de rétractation?

- Quand la promesse de bail est signée, cela signifie que l'engagement est pris.
- Légalement, il n'est pas possible de se rétracter de la promesse de bail. Le droit de rétractation qui existait dans le cas de la signature d'une promesse de bail a été supprimé par la loi n° 2015-990 du 6 août 2015, dite loi Macron. Les documents sont présentés en amont de la signature de façon que les propriétaires/exploitants aient le temps de réfléchir.

Q? Nous avons le sentiment que vous êtes là trop tôt ou trop tard !

- Le déroulé des étapes de développement d'un projet éolien indique que, d'un point de vue réglementaire, la concertation s'effectue au moment de l'enquête publique, sur la base d'un dossier bouclé et instruit. Dans le cadre de ce projet, Neoen fait le choix d'instaurer un dialogue en amont. A ce titre, la période actuelle (entre la réception des états initiaux et l'étude d'impacts) est celle qui est la plus propice aux échanges et à la concertation.
- L'objectif est donc de pouvoir instaurer des temps d'échanges à l'automne.

Q? Avec une zone d'étude réduite, quelle rentabilité reste correcte ? Quel est le nombre d'éoliennes envisagé ?

- Sur la base du périmètre de la zone d'étude, une dizaine d'éoliennes sont envisagées à ce stade. Toutefois, ce nombre dépend du résultat des études qui seront connus à l'été. L'objectif des échanges à mener dès septembre sera de partager ces contraintes.

Compte-rendu

Q? Quel est le seuil minimal de rentabilité d'un projet ?

→ Cette donnée dépend de la ressource en vent. Toutefois, les projets font rarement état de moins de trois éoliennes. Il est souligné qu'il n'y a pas de projet viable sans modèle économique.

Q? À l'automne, saurez-vous nous communiquer les raccordements ?

→ Le plan de raccordement est défini par le gestionnaire du réseau public. Neoen peut estimer un trajet, néanmoins, elle missionnera Enedis pour effectuer les plans et les travaux.

Q? D'ici à la construction, des évolutions techniques risquent d'avoir lieu. La technologie va-t-elle être conservée?

→ Le dépôt du dossier s'effectue sur la base d'un gabarit envisagé mais pas forcément d'un modèle de machine. Si la construction est retardée en raison d'un recours par exemple, le modèle de machine pourra être adapté en fonction de la technologie la plus récente, en tenant compte du gabarit qui avait été initialement déposé.

Q? Quelle est la date envisagée pour la construction du parc éolien ?

→ Au regard de l'état d'avancement des étapes de développement du projet, le calendrier prédéfini prévoit une construction fin 2026/début 2027. Toutefois, des recours sont possibles (contentieux). Ceux-ci peuvent allonger le délai de 2 à 4 ans. Le délai le plus réaliste est donc une construction en 2030.

Compte-rendu

Q? Dans la zone d'étude, où sont situées les maisons les plus proches ?

→ En l'état, l'ensemble des maisons sont actuellement situées à minimum 750m d'une éolienne potentielle. En l'absence d'implantation définitive, cette donnée précise ne peut pas être connue.

Q? Quel est le retour financier pour les communes et les habitants (électricité moins cher, participation au capital...) ? Quelles sont les marges de négociation ?

→ À ce stade, plusieurs possibilités existent. Elles seront à définir en concertation avec les communes concernées dans les prochains mois. Les thématiques mentionnées restent ouvertes aux propositions. La société Neoen réfléchit en parallèle aux options envisageables.

4



Zoom sur les études en cours

Les études techniques

Les études techniques et environnementales permettent de réaliser un **état initial complet de la zone d'étude**, c'est-à-dire d'en dresser une photographie précise.

Pour ce faire, il est nécessaire de réaliser :

- **Une étude faune et flore**
- **Une étude paysagère**
- **Une étude acoustique**

(+ Une étude de vent (non réglementaire))

Celles-ci sont réalisées par des bureaux d'études dédiés.

3 étapes nécessaires après les états initiaux :

Etape 1 : Étudier les variantes d'implantation en évitant les zones à enjeux

Etape 2 : Évaluer l'impact des scénarios d'implantation

Etape 3 : Éviter, réduire, compenser cet impact

Des bureaux d'étude indépendants

L'étude d'impact est assurée par un groupement de bureaux d'études indépendants mandaté par le porteur de projet.

Volet milieu
physique et
humain

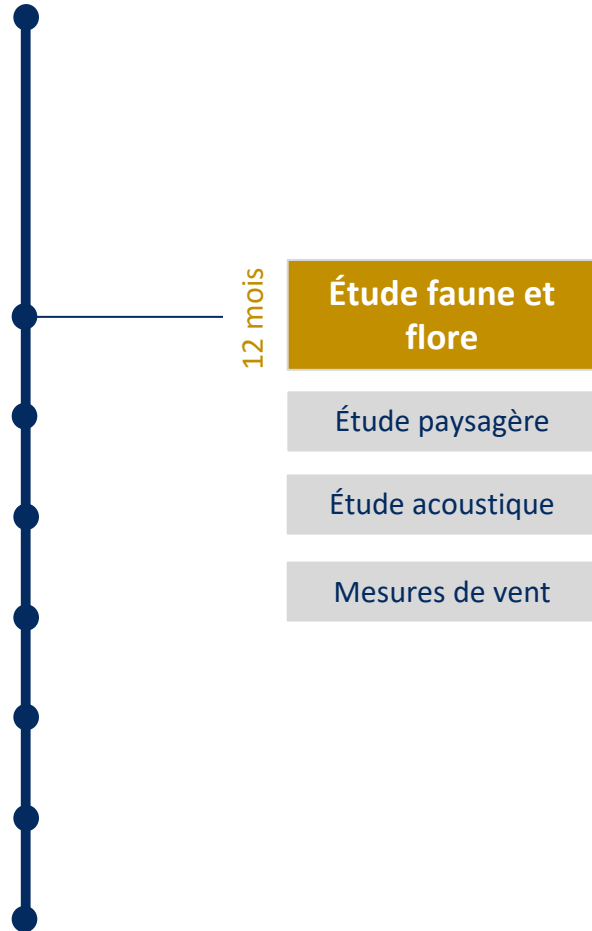
Volet paysage

Volet écologie

Volet
acoustique



L'étude faune-flore



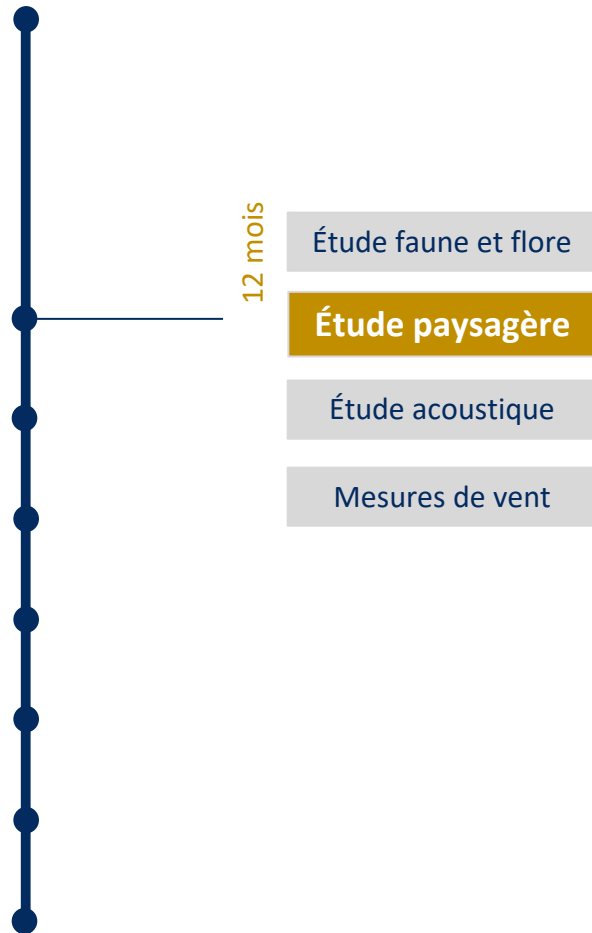
Un bureau d'études est mandaté pour effectuer un **inventaire des habitats et des espèces** animales et végétales sur le site et ses abords, **pendant au moins un an** (la durée d'un cycle de vie biologique).

Ce diagnostic permet **d'identifier les enjeux environnementaux** au sein de la zone d'étude et **d'évaluer la compatibilité du projet avec les milieux**.

L'étude faune-flore

- L'est de la zone d'étude apparaît comme **sensible du point de vue du groupe des chiroptères**. De plus, ce secteur est également survolé par un couloir notable de laridés le matin et le soir.
- L'ouest de la zone d'étude présente des attraits pour l'alimentation et la nidification de divers rapaces, dont des Busards.
- Du point de vue de la flore, de l'herpétofaune et de l'entomofaune, la zone d'étude présente **peu d'enjeux à l'exception de l'ancienne voie ferrée** la traversant en son centre qui sera à prendre en compte, notamment pour la phase de travaux.
- **Aucune zone humide** n'a été mise en avant sur le site.

L'étude paysagère



Une étude précise du paysage, de ses composantes et des lignes de force est réalisée. Elle **identifie les enjeux** paysagers de la zone concernée par le projet puis **évalue les sensibilités** du futur parc sur le paysage (monuments, lieux possédant un intérêt patrimonial ou culturel, cadre de vie des habitants).

Elle **synthétise les enjeux et sensibilités sous forme cartographique** puis émet des recommandations d'implantation.

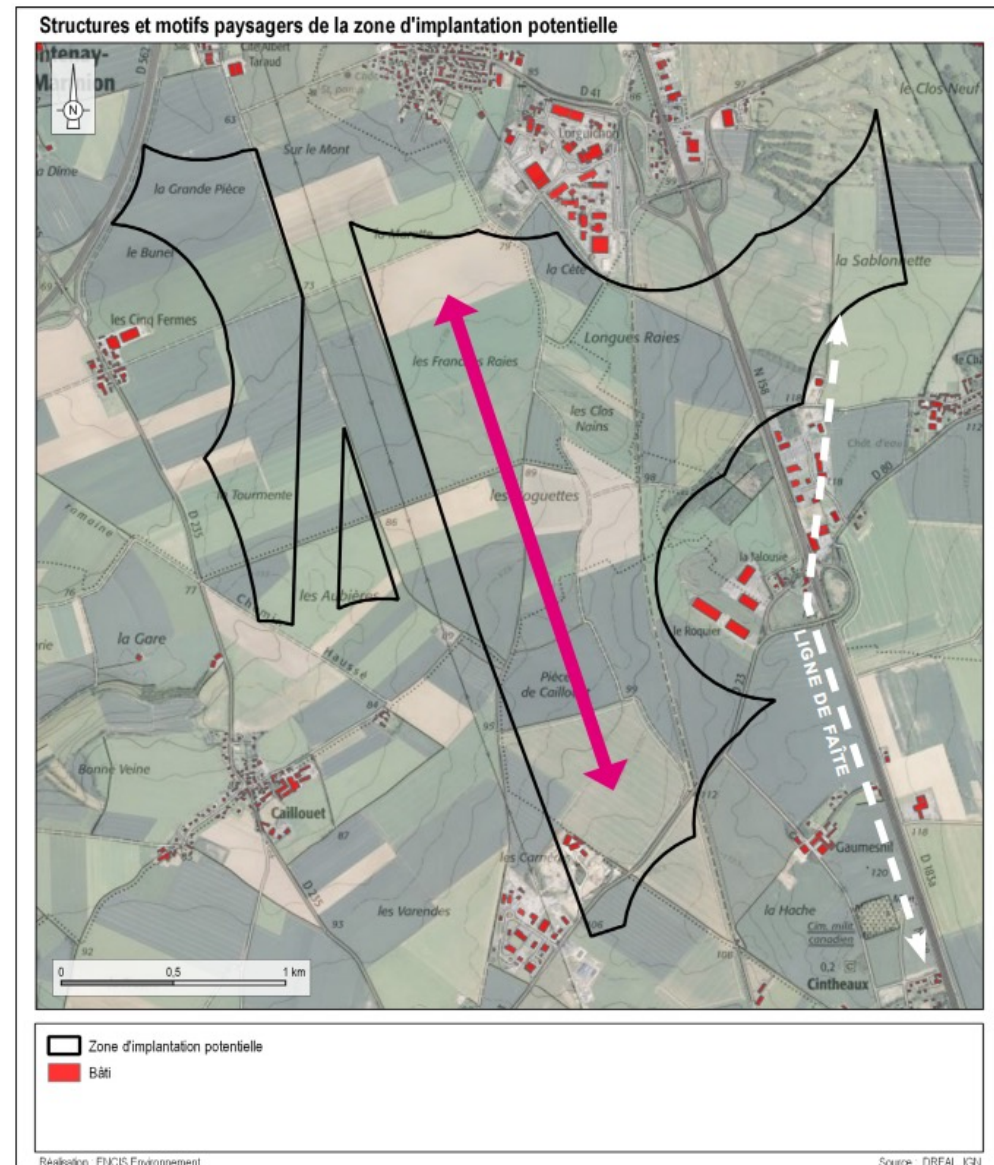
En complément, elle **fournit une liste de photomontages permettant de visualiser le futur parc éolien** au sein du paysage, depuis différents points de vue. Cette liste sera reprise dans les impacts sous la forme d'un carnet de photomontages.

L'étude paysagère

Le paysage de grande plaine agricole ouverte est à même d'accueillir un projet éolien : la grande échelle des champs répond aux dimensions imposantes des éoliennes, la verticalité de ces dernières peut créer un dialogue avec l'horizon.

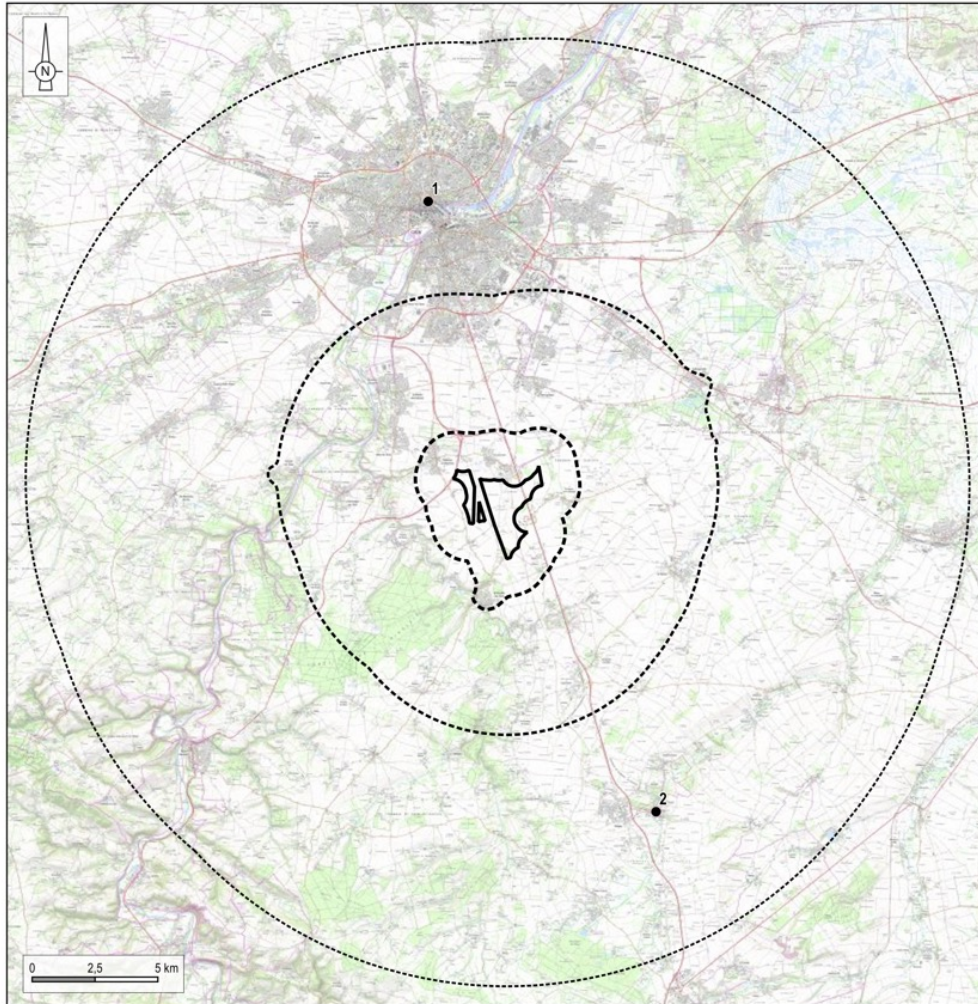
Il est recommandé la mise en place d'un **motif de lignes**, orientées selon un axe nord-nord-ouest / sud-sud-est :

- Cohérence avec la ligne de faîte proche
- Cohérence avec la route N158
- Cohérence avec la ligne haute tension
- Limitation de l'angle visuel depuis Caen (notamment pour les perceptions du château)



L'étude paysagère

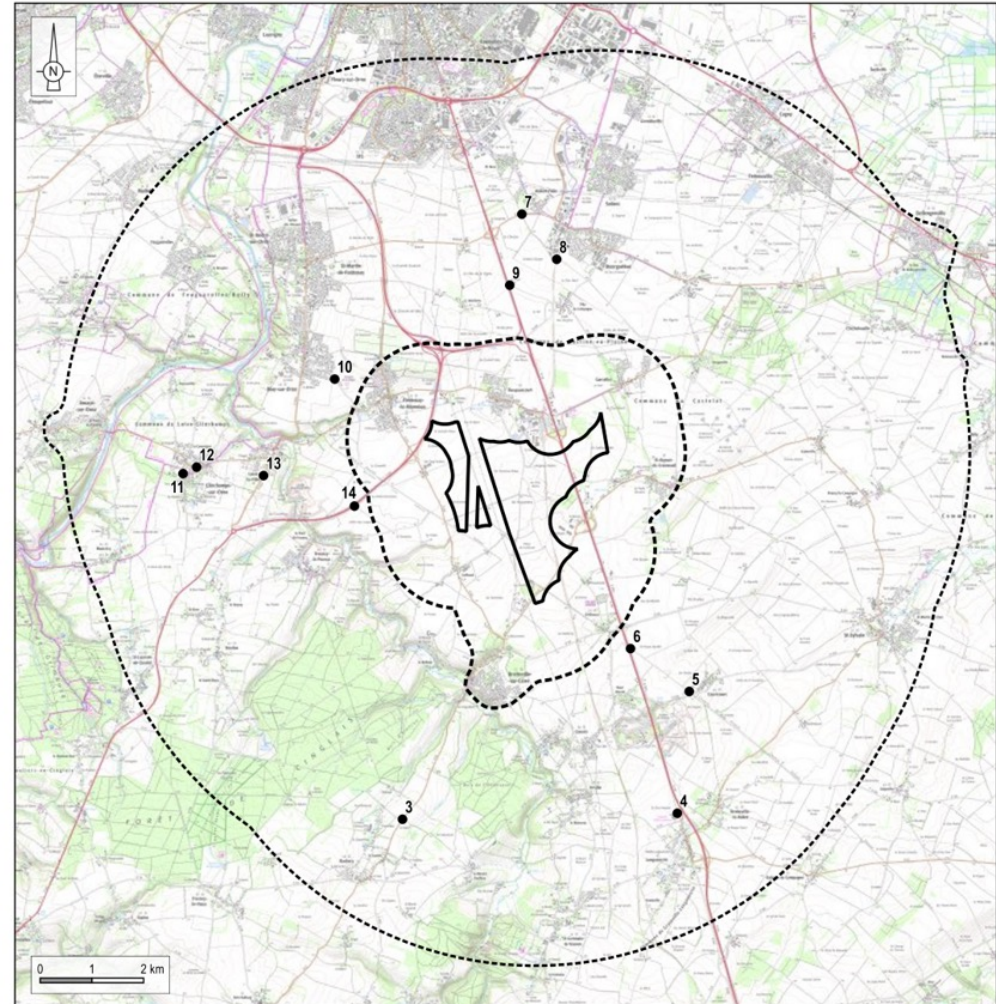
Localisation des prises de vue dans l'aire d'étude éloignée



Aires d'étude
 [Solid black outline] Zone d'implantation potentielle
 [Dashed black circle] Aire d'étude immédiate (1,5 km)
 [Dotted black circle] Aire d'étude éloignée (17 km)

Points de vue
 ● Localisation des prises de vues

Localisation des prises de vue dans l'aire d'étude rapprochée

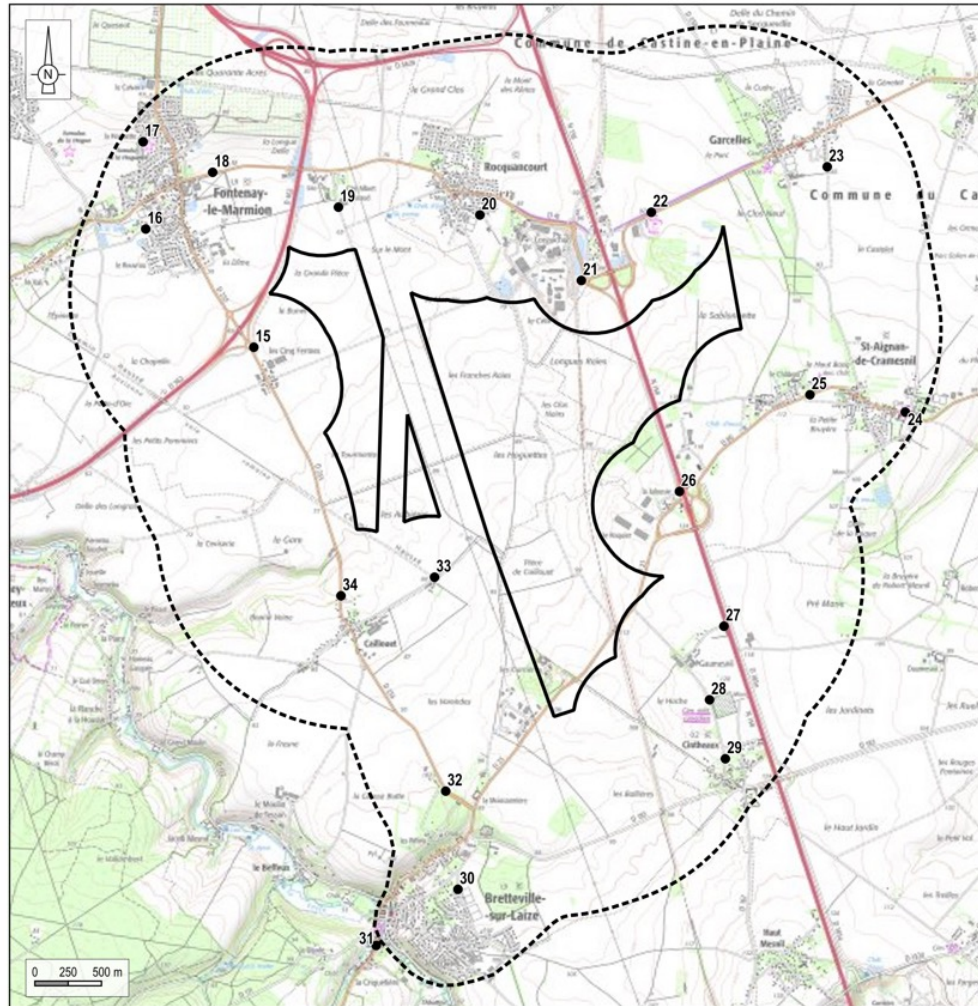


Aires d'étude
 [Solid black outline] Zone d'implantation potentielle
 [Dashed black circle] Aire d'étude immédiate (1,5 km)
 [Dotted black circle] Aire d'étude rapprochée (7 km)

Points de vue
 ● Localisation des prises de vues

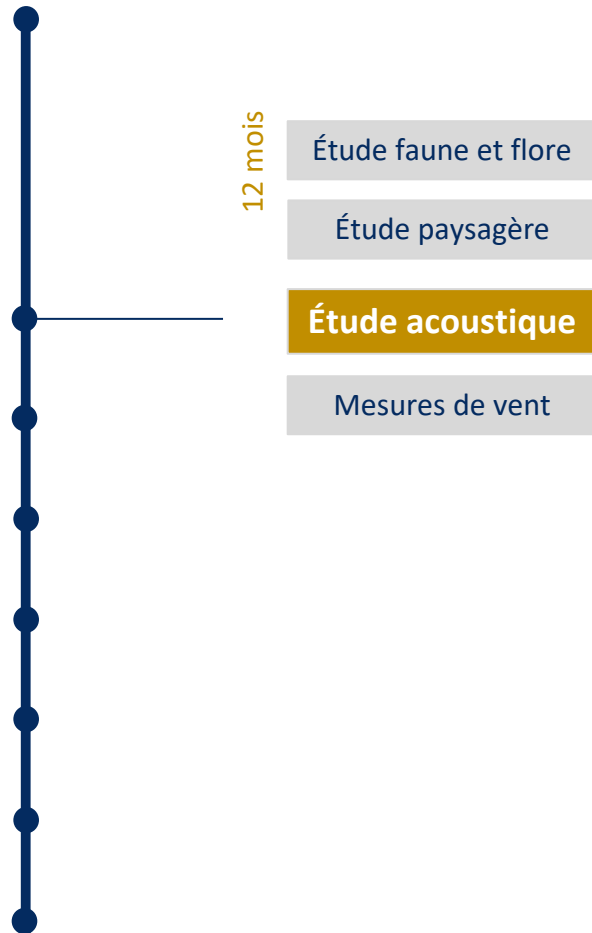
L'étude paysagère

Localisation des prises de vue dans l'aire d'étude immédiate



Aires d'étude
[Solid black outline] Zone d'implantation potentielle
[Dashed line] Aire d'étude immédiate (1,5 km)

Points de vue
● Localisation des prises de vues



Objectif : caractériser l'impact acoustique des éoliennes

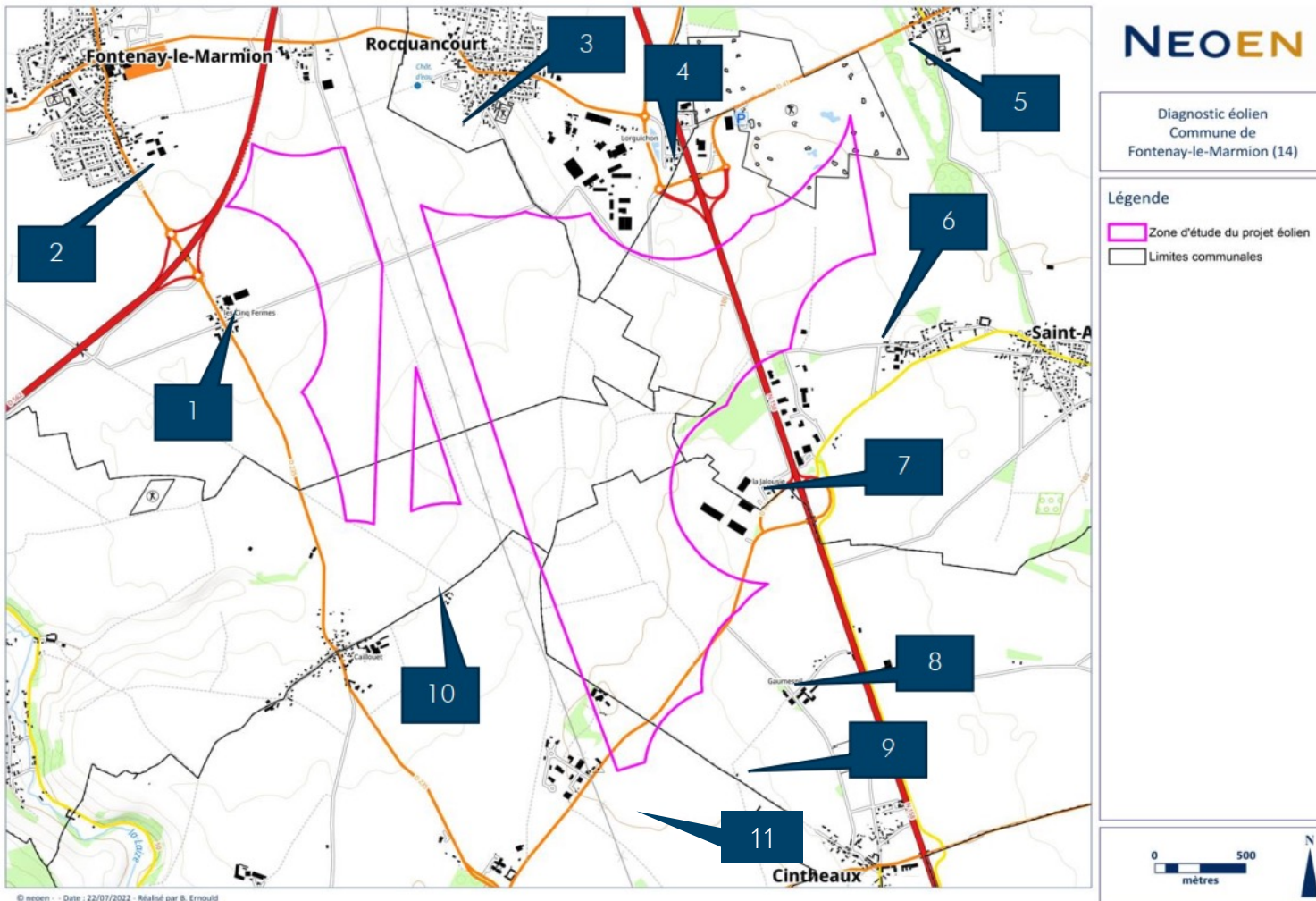
Principes :

- **Etape 1** : mesure de l'état initial
- **Etape 2** : modélisation à partir de l'état initial + les machines + les régimes de vent
- **Etape 3** : sélection des machines et des scénarios d'implantation en conformité avec la réglementation et, si besoin, mise en place d'un plan de bridage

> Phase d'exploitation : contrôle

Réglementation : émergence + 5 db le jour + 3 db la nuit.

L'étude acoustique : points de mesures



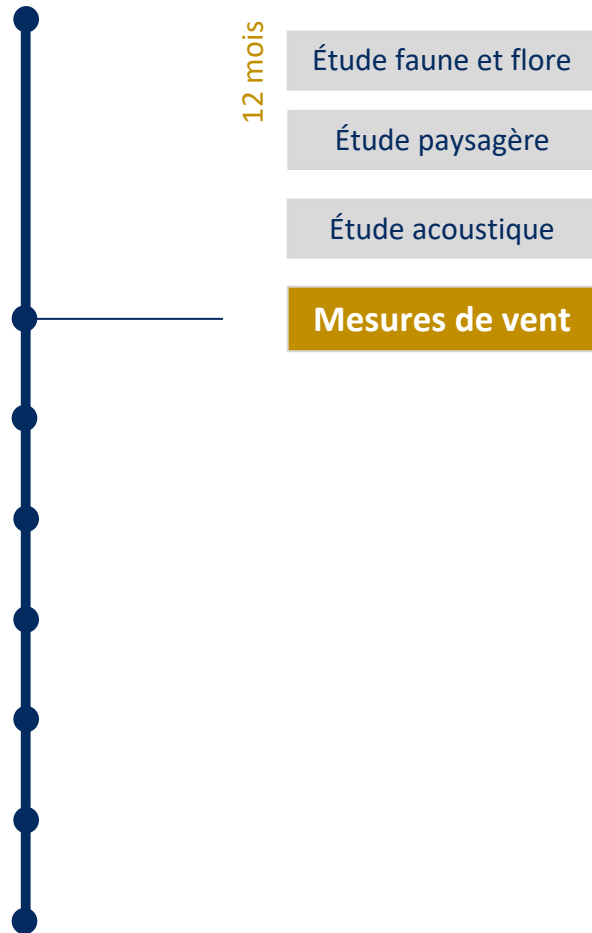
L'étude acoustique a débuté le 15 mars (à feuilles tombées)

Pour information

- **Deux types d'écoute** sont déployées : les études longues (15 jours) et les études courtes (2h)

→ Une nouvelle campagne d'écoute est prévue en mai (avec feuilles)

Les mesures de vent



Un **mât de mesure** d'une hauteur de **100m** a été installé sur la zone d'étude en novembre 2021 pour minimum 2 ans.

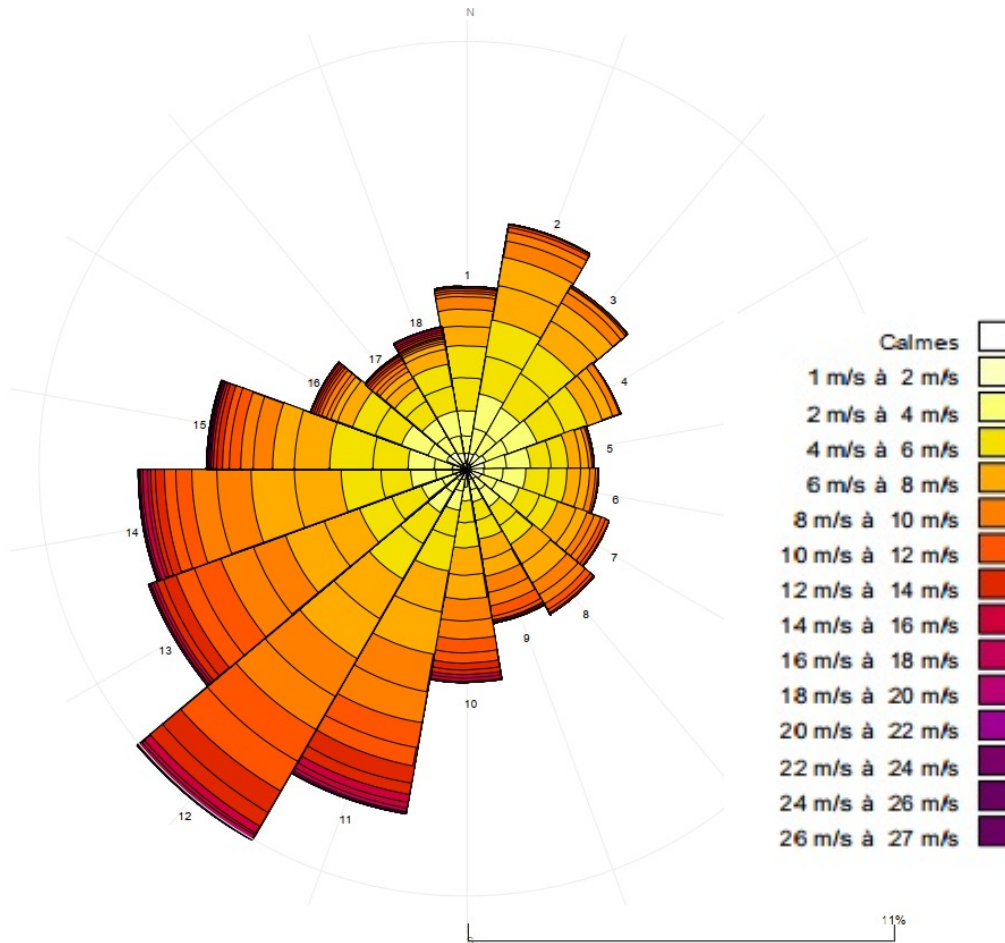
Objectif :

- **Mesurer la direction, la fréquence et l'intensité des vents sur la zone concernée.** Ces données seront corrélées avec les données de Météo France des 10 dernières années.

→ Cela permettra de **connaître le potentiel de production éolien** puis de choisir les éoliennes les mieux adaptées à la ressource en vent du site.

Les mesures de vent

Rose des vents mesurés sur la zone d'étude

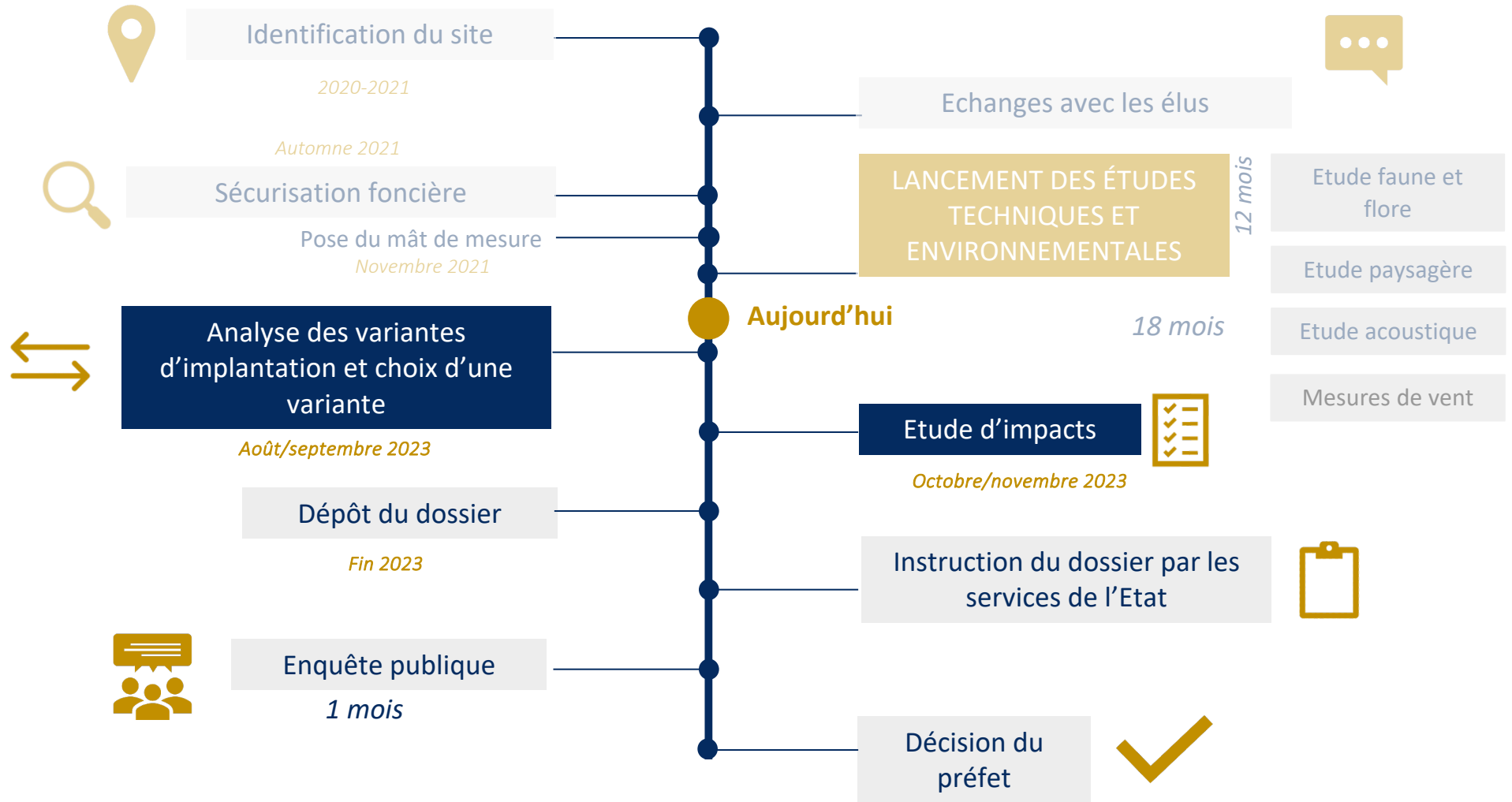


La vitesse moyenne du vent mesurée à 100m de haut est de 6,76 m/s, légèrement supérieure à la moyenne locale.



Exemple de mât de mesure

Conclusion : les étapes suivantes



Un zoom sur les premiers résultats d'étude est présenté. La carte sur les sensibilités de la thématique sur la biodiversité présente des niveaux plus élevés au nord-est.

L'étude paysagère est présentée à trois échelles. Sur la base des sensibilités définies par le bureau d'étude, des recommandations d'implantations sont présentées. Elles privilégient un motif de ligne orienté nord-ouest/sud-est. Dans le prolongement des recommandations, l'identification des points de vue pour les photomontages sont présentés. Il est rappelé que cette liste est discutable en phase concertation.

Echanges avec les membres du conseil municipal

Q ? Sur quoi se base l'étude biodiversité?

→ En complément d'une analyse menée sur le terrain pendant un cycle de vie entier (c'est-à-dire sur les 4 saisons), l'écologue en charge du dossier analyse la documentation existante et la connaissance produite par les associations locales. Cette étude est particulièrement déterminante dans le choix de l'implantation finale.

Q ? Est-ce que l'impact sur les logements est étudié? Si les gens veulent vendre ou partir, la valeur de leur bien sera-t-elle dépréciée de 20%?

→ Cette question, fréquente, a fait l'objet d'une étude parue récemment. Le constat, que Tact reconnaît comme peu audible par les riverains concernés, présente un faible impact sur la valeur des biens. Dans cette même étude, l'impact est également limité sur le nombre de permis de construire.

Compte-rendu

- En dehors de cas très précis, le lien entre éoliennes et dépréciation foncière n'est pas systématique. En complément de cette étude, Thomas Muselier invite les élus et riverains à questionner les élus des communes ayant un parc éolien construit pour vérifier ces données.
- <https://librairie.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/5610-eoliennes-et-immobilier.html>

5



La démarche d'information et de concertation

Les dispositifs proposés



AVEC LES ÉLUS

Des rencontres avec les équipes municipales lors des avancées clés du projet

*Juillet
Septembre
2023*

Présentation des résultats des états initiaux



POUR LES HABITANTS

Des lettres d'informations aux étapes clés

Un questionnaire dédié pour cibler au mieux les besoins d'information

*Printemps
Automne
2023*

Un développeur à disposition pour répondre aux questions

Les dispositifs proposés

Les prochaines étapes envisagées



Mi Juin

Distribution de la lettre d'information et du questionnaire



Juillet/septembre

Présentation des résultats aux équipes municipales

LETTRE D'INFORMATION

Projet éolien de Fontenay-le-Marmion, Fresney-le-Puceux et Cintheaux

ÉDITO

Notre société - Neoen étudie la faisabilité d'un projet de parc éolien sur les territoires communaux de Fontenay-le-Marmion, Fresney-le-Puceux et Cintheaux.

Fondé en 2008, Neoen est aujourd'hui le premier producteur indépendant français d'énergies exclusivement renouvelables (solaire, éolien et stockage). Sa mission consiste à penser et à mettre en œuvre les moyens de produire durablement et à grande échelle l'électricité renouvelable la plus compétitive. Neoen développe, finance, construit et exploite sur le long terme ses installations, participant ainsi au dynamisme d'une filière industrielle nationale et contribuant à la souveraineté énergétique et à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone.

Depuis fin 2021, les études techniques et environnementales (biodiversité, paysage, vent et acoustiques) sont lancées afin d'identifier l'ensemble des enjeux présents sur le site. C'est à partir des éléments récoltés et analysés que différents scénarios de ce projet pourront être établis. En effet, à ce jour, rien n'est fixé, le gabarit et l'implantation des éoliennes seront définis avec l'ensemble des parties prenantes.

Notre volonté est d'informer tous les acteurs du territoire et de les impliquer dans la construction de ce projet. C'est dans cette perspective qu'est réalisée aujourd'hui cette lettre d'information, accompagnée d'un questionnaire pour recueillir vos perceptions et vos besoins en matière d'information. Ces retours permettront de proposer des modalités de dialogue adaptées à vos préoccupations.

Nous vous souhaitons une bonne lecture,

L'équipe Neoen.

Pourquoi développer l'énergie éolienne ?

- Pour lutter contre le réchauffement climatique**
22 MILLIONS DE TONNES DE CO2 ÉVITÉES EN 2020 GRÂCE À L'ÉOLIEN, soit l'équivalent de 15,4 millions de voitures (Source : RTE, note de précision sur les bilans CO2)
- Pour la compétitivité de l'électricité française**
LE PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ ÉOLIENNE EST DE 75-80€/MWH VS 95€/MWH POUR UNE CENTRALE À GAZ NEUVE (Source : Agence Internationale de l'Énergie, 2015).
- Pour sécuriser notre approvisionnement en électricité en diversifiant le mix français**
- Pour de nouvelles sources de revenus au niveau local**
1 ÉOLIENNE = 10000 €/AN/MW À 12000€/AN/MW AU TERRITOIRE.
20% à la commune, 10% à l'intercommunalité et 30% au département (Source : Ademe, Le défi éolien en 10 questions, 2022)

En quelques chiffres, l'éolien en France c'est :

- Le 1^{er} pisement européen pour l'éolien terrestre et le 2^{ème} pour l'éolien offshore
- 7% de l'électricité produite en 2021 (Source RTE, bilan électrique 2021)
- Un objectif de 20% de la production électrique d'ici 2023.

Compte-rendu

Le démarche d'information et de concertation est présentée à travers les actions menées avec les élus lors des rencontres en conseils municipaux. Les actions concernant les riverains sont présentées :

- Distribution d'une première lettre d'information ;
- Lien vers un questionnaire.

Les prochaines actions à venir sont évoquées, notamment celles concernant la présentation des résultats des études et du questionnaire aux conseils municipaux des cinq communes. En lien avec ces présentations, l'objectif à l'automne est de pouvoir entamer des temps de discussion constructifs. Les résultats obtenus avec le questionnaire permettront à l'Agence Tact de définir les dispositifs à mettre en œuvre pour établir un dialogue local.

Echanges avec les membres du conseil municipal

Q ? La lettre d'information pourrait-elle est envoyée à la mairie ?

→ La lettre d'information distribuée sera envoyée par mail à la mairie de Castine-en-Plaine pour un affichage, comme demandé.

NEOEN

Merci de votre attention



NEOEN

Levée de séance et échanges avec les habitants



Compte-rendu

La fin de la présentation donne lieu à une levée de séance prononcée par Mme Bouchard, en tant que maire de Castine-en-Plaine.

La parole est donnée à l'association APSCE (Association Plaine Sud Caen Environnement) qui, à travers trois de ses membres, énonce un texte qui recense les raisons pour lesquelles ils s'opposent au projet.

De nombreux questionnements sont présentés parmi lesquels :

- Quel est l'impact sur la biodiversité et plus spécifiquement le Busard ?
- Il existe un risque d'artificialisation des sols (en lien avec les tonnes de béton des fondations) ;
- La question de la densité d'éoliennes présentes sur le secteur est mise en avant ;
- Quel sera l'impact sur la santé des écoliers de l'école de Rocquancourt ?
- Quels seront les effets sur l'immobilier (dévaluation possible des biens)?
- L'impact possible sur le paysage et le cadre de vie est énoncé ;
- Quelles sont les possibles nuisances générées (troubles visuels (stroboscopiques), sonores etc... ?
- Pourquoi l'avis des riverains et des élus n'est-il pas pris en compte ?
- La question de la concentration des projets industriels dans le secteur est soulevée ;
- Le caractère démesuré du projet envisagé est questionné ;
- La proximité avec les lieux de mémoire est évoquée ;
- La question de l'impact du projet sur les communes voisines non incluses dans la ZIP est posée ;
- Le projet fera-t-il l'objet d'une extension à terme ?
- Existe-t-il un risque de revente du parc éolien après sa construction ?
- La question des émissions de CO2 est posée, etc...

Compte-rendu

→ Les questionnements soulevés ci-avant feront l'objet d'une réponse via un support d'information qui sera présenté au prochain temps d'échange avec le conseil municipal.

La fin de la présentation de l'association APSCE est marquée par diverses interventions.

Q ? Y'a-t'il d'autres promoteurs sur la plaine ?

Les noms de WPD et Siemens Gamesa sont mentionnés. Une intervention indique que ces deux développeurs se sont retirés en raison du climat de contestation et des nuisances évoquées.

Q ? Le chemin envisagé pour rejoindre le poste source empruntera-t-il les voies existantes ou bien traversera-t-il les champs ? Comment faire si des propriétaires sont contres ?

→ Lors de la construction de son plan de raccordement, Enedis privilégie les chemins existants. À la remarque sur l'encombrement des chemins qui mènent au poste source d'If, Neoen répond que c'est Enedis qui réalise l'étude. C'est eux qui identifient les coûts et les travaux à mener. Il est rappelé que cette étude n'est menée qu'une fois le parc éolien autorisé.

Q ? Le tracé est-il soumis à l'avis des communes ?

→ Oui, dans le cadre des autorisations de travaux.

Compte-rendu

Q ? Le raccordement sera-t-il aérien ou souterrain?

→ Le raccordement est systématiquement souterrain.

Q ? Quel est l'impact écologique d'une éolienne ? Comment sont-elles fabriquées et où ?

→ L'Ademe, qui a analysé le cycle de vie d'une éolienne, énonce que pour 1KW éolien, le bilan carbone est équivalent au nucléaire, soit 12/14g de KW émis.

→ Une éolienne est construite avec du béton ou de l'acier. Ses pales sont en fibres de verre, de même que les bateaux de plaisance. La question du recyclage de ce matériau a conduit à une évolution de la réglementation. L'obligation de fabriquer des éoliennes avec des pales recyclables a depuis peu accéléré le développement de la filiale.

→ Désormais, 95% de l'éolienne doit être recyclable. Pour les fibres composites, qui constituent les éléments les plus difficiles à recycler, elles sont actuellement incinérées. Des efforts sont en cours pour améliorer le processus.

→ Concernant les fondations, la réglementation a changé. Désormais il est obligatoire de les retirer en entier.

→ Enfin, concernant la provenance des machines, celles-ci sont principalement construites en Allemagne.

Q ? Connaît-on la durée de vie d'un parc éolien?

→ Un parc éolien possède une durée de vie d'environ 30 ans. Les parcs construits il y a 30 ans sont en effet obsolètes. Dans certains cas, ils sont remplacés par des éoliennes plus récentes.

Compte-rendu

Q ? De quand date la loi qui encadre l'éloignement aux habitations de 500m?

→ Cette mesure date de la fin des années 90. Avant, les critères étaient principalement acoustiques.

Sur ce sujet, s'engage un échange sur la mesure prise par Neoen d'ajouter un éloignement supplémentaire de 250m. Selon l'interlocuteur, il ne s'agit pas là d'un traitement de faveur mais d'une logique en lien avec un rapport de proportion à conserver avec des éoliennes de 200m. La question de la distance aux habitations donne lieu à une seconde intervention :

Q? Dans un territoire rural où les bruits sont peu nombreux, une éolienne, même à 750m s'entend.

Q? L'autorisation de rajouter 3DB peut paraître faible mais en réalité le ressenti est plus élevé.

→ Le bruit d'une éolienne est plus facilement perceptible lorsque le vent est moindre.

→ Le rappel du respect du cadre réglementaire est souligné. C'est lui qui prévaut et c'est ce que la société Neoen doit respecter.

Q ? A quelle période a été réalisée l'étude acoustique?

→ La première étude a été réalisée à l'hiver 2023. La seconde campagne aura lieu à l'été. Elle permettra d'évaluer les bridages à mettre en œuvre, si nécessaire.

Compte-rendu

Q ? Les bridages seraient une catastrophe au regard de l'argent investi !

→ Les études acoustiques permettent d'évaluer si des bridages sont nécessaires à certaines périodes. Ces ajustements sont déposés dans le dossier en préfecture. L'instruction est ainsi réalisée sur la base de la connaissance de ces bridages possibles. Une fois le parc construit, de nouvelles mesures acoustiques sont réalisées, pour permettre un ajustement des bridages. L'intérêt de réaliser l'étude acoustique en amont est de pouvoir définir un plan de bridage connu qui permet de vérifier la viabilité du projet.

Q ? A quel moment les éoliennes tournent le plus ?

→ La période hivernale est la plus propice.

La parole est ensuite prise par le président de l'association locale (GRAPE) qui évoque être en contentieux avec d'autres projets pour que soit refaite l'étude d'impacts. À ce titre, il questionne la viabilité du projet. Pour cela, il cite divers éléments :

- Le projet ne semble pas tenir compte du cadre de vie ;
- Qu'en est-il des nappes phréatiques ?
- Où peut-on compenser ?
- Un engagement du développeur à 750m apparaît insuffisant ;
- Si le parc est finalement construit en 2030 (en tenant compte des recours), quelles sont les garanties sur le modèle qui sera finalement implanté ?
- Plus largement, incompréhension sur la cohérence de la politique énergétique menée par le président Macron (question des EPR, de l'hydrogène, de la méthanisation...)

Compte-rendu

- Sans terres rares, pas d'éoliennes. Comment préserver les ressources ? Quel destin pour notre société à l'avenir?
- Les intérêts sont divergents face à ce type de projet qui constituent une gêne pour les habitants. Il faut placer ces projets dans des endroits où ils ne créent pas de nuisances.

En complément de cette liste et pour clôturer son intervention, la question de la part des citoyens et de la responsabilité de chacun est évoquée. Notamment, en lien avec le changement climatique qui fait dire aux investisseurs qu'une éolienne et une voiture électrique constituent une solution.

Dans le prolongement de cette réflexion, la question de la sonnette d'alarme sur l'épuisement de la ressource en cuivre est mentionnée.

Le débat porte ensuite sur la question de l'immobilier à travers plusieurs interventions et constats :

- Deux agents immobiliers sont venus faire des estimations dans ma maison. L'un était au courant du projet, l'autre non. Une différence de 20% est mise en avant dans l'estimation.
- Une autre personne évoque avoir vendu sa maison à Fontenay-le-Marmion.

La parole est reprise par Mme Bouchard pour clôturer la séance. Elle fait le point sur les étapes à venir à partir de septembre et évoque les attentes :

- Réponses aux questions posées ;
- Présentation d'éléments concrets ;
- Propositions d'implantation, nombre d'éoliennes, gabarits... ;
- Schéma de raccordement.

Compte-rendu

→ Des propositions de variantes seront mises à la discussion à partir des prochains échanges prévus dès septembre.

La parole est demandée dans le public pour deux dernières questions :

Q ? Pourquoi Neoen fait appel à une agence de communication alors qu'elle connaît son sujet ?

→ Un renvoi vers le site internet de l'Agence Tact est proposé pour répondre à la question et mieux comprendre les missions réalisées.

Q ? En lien avec la souveraineté alimentaire, comment accepter des projets dont les fondations impactent les terrains agricoles? Comment se fait-il que des sondages aient été réalisés sans l'avis des propriétaires/exploitants ?

→ Sur ce point, Neoen reconnaît une erreur de la part de l'écologue qui n'a pas suivi la carte de la maîtrise foncière.

La séance est levée et clôturée par des remerciements.